

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

04/11/2022

**Nombre de conseillers
en exercice : 15**

**Délibération du Conseil
Municipal
D.C.M N° 12-7
Acquisition de tickets
Kadéos en faveur du
Personnel Année 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : : M.SANS (Proc), Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE (Proc), MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés :

M. AMOUROUX (Proc. M. SANS)
M.EVIN (Proc. Mme GRANGE).

Madame GRANGE a été élue Secrétaire

Ouverture de la séance à 19h00

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les années précédentes des tickets Kadéos étaient offerts à l'ensemble du Personnel en guise de cadeau de fin d'année.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire cette formule pour une attribution individuelle de 70 €. Ces chèques seront fournis par la Société EDENRED France.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- D'offrir à l'ensemble du personnel de la Commune y compris les contractuels et les apprentis des chèques Kadéos pour un montant total individuel de SOIXANTE DIX EUROS (70 €) proratisé en fonction du temps de travail ;
- D'acheter ces tickets auprès de la Société EDENRED France, pour un montant de 1460 € au quel seront rajoutés les frais de gestion ;
- D'imputer la dépense à l'article 6232 du Budget Communal 2022

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Affiché le 22/11/2022

Pour extrait certifié conforme

En Mairie, le 21 novembre 2022

Le Maire,

C.SANS



